

C



COOPÉRATIVE
FÉDÉRÉE
DE QUÉBEC



RAPPORT
ANNUEL
1986

LIBRARY USE ONLY

...pour mieux se rendre service

TABLE DES MATIÈRES

Points saillants	1
Message du président	2
L'administration et la direction	8
État consolidé des trop-perçus	9
État consolidé de la réserve	9
Bilan consolidé	10
État consolidé du mouvement de la trésorerie	12
Notes aux états financiers consolidés	13
Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés	16
Rapport des vérificateurs	16
Rapport de la direction générale	18

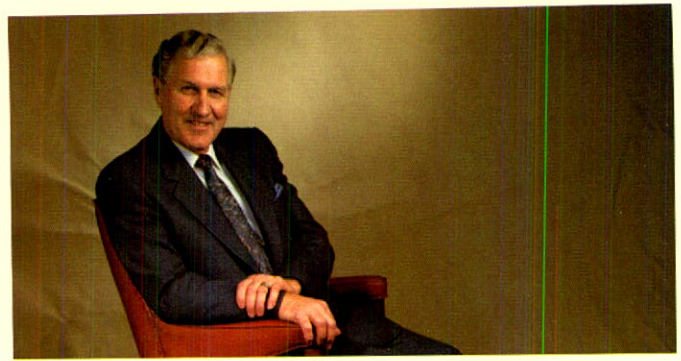
The English version of this report is available on request from
the Treasurer:
Coopérative Fédérée de Québec
P.O. Box 500, Youville Station
Montreal H2P 2W2

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
Rapport annuel 1986

POINTS SAILLANTS
(en milliers \$)

1

	1986	1985
Ventes	\$ 1 170 160	\$ 1 138 101
Trop-perçus avant ristournes et impôts	17 821	11 653
Trop-perçus versés à la réserve	7 246	5 239
Débiteurs et stocks	171 647	170 195
Actif à court terme	177 193	175 730
Fonds de roulement	59 096	56 514
Addition d'immobilisations	6 863	10 272
Immobilisations, au coût	98 090	95 788
Immobilisations, valeur nette	43 335	45 161
Actif total	238 672	238 969
Dette à long terme	32 674	36 759
Avoir des sociétaires et de la société	83 978	78 378



2

Vous comprendrez que c'est avec une émotion particulière que je vous livre mon dernier rapport annuel. Comme le veut la tradition, nous ferons d'abord un retour sur les principaux événements qui ont marqué la vie agricole et coopérative au cours de la dernière année.

L'ANNÉE AGRICOLE

La température, au cours de l'été dernier, fit beaucoup de dommages. Le gel, le froid et l'humidité ont contribué à détériorer la qualité et le rendement de nos productions et à rendre la récolte particulièrement pénible. Sont venus s'ajouter à ces conditions climatiques adverses, des niveaux de prix insuffisants sur certains marchés, en particulier celui des céréales.

Ces événements ont obligé les deux niveaux de gouvernement à aider les agriculteurs. Les programmes québécois d'assurances agricoles déboursent environ \$200 millions cette année.

L'assurance n'enrichit personne, elle permet à peine de survivre. Plus elle débourse, plus les primes augmentent. Les sommes que coûte cette protection pourraient être investies ailleurs.

Le gouvernement fédéral a dû mettre en place un programme de paiements d'appoint pour les producteurs de grains du Canada. Cette intervention vise à contrer l'influence dépressive sur le prix des grains de la politique agricole américaine.

Le prix des grains illustre le désordre qui s'est accentué sur le marché mondial et nous avons signalé, à plusieurs reprises, notre inquiétude face à la guerre commerciale qui oppose les Américains et les Européens.

La montée du protectionnisme aux États-Unis et les pourparlers commerciaux canado-américains s'inscrivent dans ce contexte. Nous favorisons les pourparlers internationaux en matière de commerce; ils doivent viser à préserver notre accès aux marchés mondiaux. Les politiques agricoles essentielles à la survie des agriculteurs ne doivent pas être remises en cause. Une politique de libre-échange généralisée avec les États-Unis nuirait à l'agriculture canadienne. Nous nous y opposons. Le gouvernement canadien devrait investir plus d'énergie à la table des négociations multilatérales dans le cadre du G. A. T. T.

Malgré les tours que nous a joués la température, les bas prix sur certains marchés et les tensions commerciales internationales, la dernière année comporte des aspects positifs.

Les taux d'intérêt se sont maintenus à des niveaux raisonnables. Les prix du pétrole, des aliments du bétail et des fertilisants ont baissé. Les prix du porc et des bovins se sont redressés. C'est ce qui explique une amélioration intéressante du revenu des agriculteurs en 1986. Mais comme toujours, ces statistiques d'ensemble masquent les difficultés bien réelles vécues par des individus ou des catégories particulières d'agriculteurs.

En dépit des difficultés rencontrées, l'agriculture demeure l'une des forces importantes de l'économie québécoise.

LA RELÈVE ET LES JEUNES RURAUX

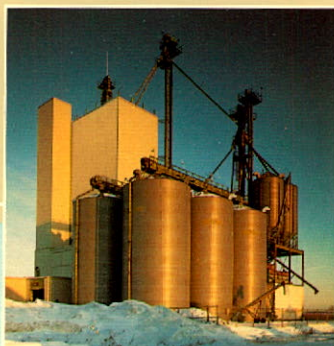
Les difficultés qu'éprouve un jeune à s'établir en agriculture nous préoccupent.

Au cours de la dernière année, le gouvernement du Québec a décidé d'augmenter la prime à l'établissement. C'était une demande de la Fédération de la relève agricole du Québec. La Coopérative Fédérée avait appuyé cette demande et s'est réjoui de la décision du gouvernement. Il faut cependant faire encore plus pour venir en aide à la relève. Nous avons tous une responsabilité à cet égard.

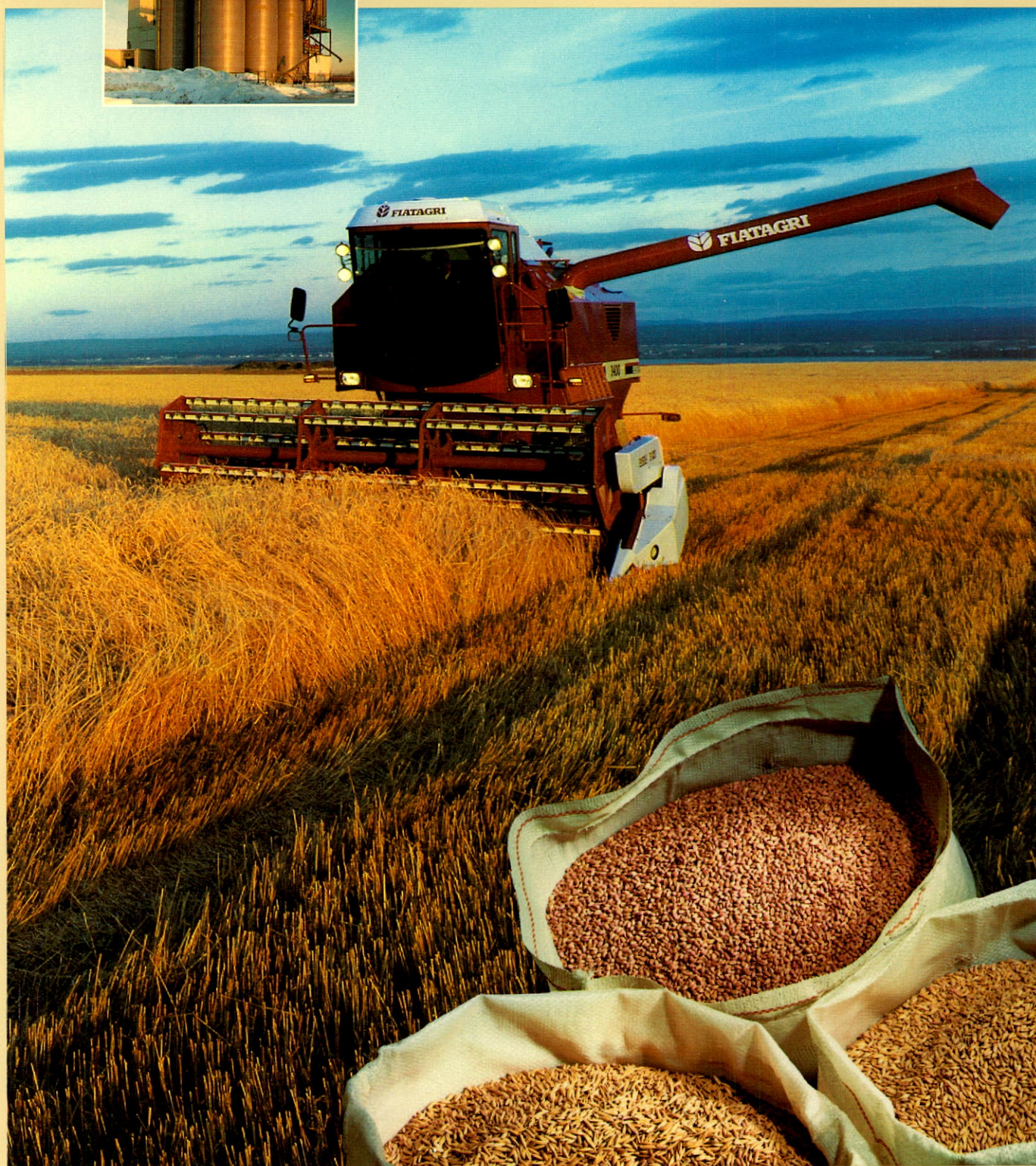
La famille consent très souvent à de lourds sacrifices pour aider ses membres qui veulent s'établir en agriculture. Il faudra continuer ainsi. Il y a cependant des limites à ce que peut faire la famille. On ne peut demander aux parents de recommencer à zéro pour aider les jeunes. Ils ne peuvent pas non plus tout donner à celui qui s'établit en agriculture au détriment des autres enfants. Il faut encourager les parents à planifier les transferts de ferme. Des cours se donnent sur ce sujet. Plusieurs de ceux qui les ont suivis en vantent les mérites.

Le crédit agricole doit également être mis à contribution. Le débat est engagé en vue de procéder à une réforme. Voilà une occasion de trouver de nouvelles approches pour aider au financement des jeunes.

La Coopérative Fédérée et des coopératives affiliées sont intervenues pour aider à la reprise d'exploitations par de jeunes producteurs. Nous contribuons au financement des organes d'information de la Fédération de la relève agricole et de l'Association de la jeunesse rurale du Québec. Nous mettons à chaque mois une page du Coopérateur Agricole à la disposition de l'Association de la jeunesse rurale. Mais nous pouvons et nous devrions faire plus.



La culture des céréales prend de plus en plus d'importance au Québec. La coopération agricole est en mesure de fournir tout ce dont a besoin le céréaliculteur.



VENTES	(en milliers \$)
77	675 007
78	727 687
79	838 520
80	936 086
81	1 075 873
82	1 217 115
83	1 084 327
84	1 159 760
85	1 138 101
86	1 170 160

4

C'est pourquoi nous avons inscrit à l'ordre du jour de notre tournée annuelle le thème de la coopération et l'aide à la relève. Nous avons eu sur ce thème des échanges très fructueux dans toutes les régions du Québec. Il est temps de passer à l'action. Les coopératives et la Fédération doivent identifier des moyens d'intervention qui tiennent compte des particularités de chaque milieu.

L'avenir de l'agriculture québécoise dépend de sa capacité d'attirer des jeunes entrepreneurs compétents. Il en va de même pour nos entreprises coopératives. Nous devons accroître le nombre de jeunes qui adhèrent à la coopération. Nous devons poser des gestes qui les incitent à améliorer leur fidélité lorsqu'ils ont adhéré. Nous devons aussi les encourager à occuper des postes de responsabilité au sein de l'administration de nos coopératives.

LES RELATIONS AVEC LE SYNDICALISME AGRICOLE

La profession d'agriculteur fait montre d'un niveau élevé de maturité. Celle-ci se manifeste à travers la capacité des dirigeants de nos deux organisations à maintenir un dialogue constant et une collaboration fructueuse en dépit des différends qui peuvent survenir.

L'expérience vécue au cours de la première année d'application de la convention dans le lait a été douloureuse. Certaines des politiques prônées par le syndicalisme agricole dans la mise en marché du porc et du maïs nous préoccupent. La gestion de l'offre dans certaines productions n'est pas toujours conforme à l'intérêt de l'ensemble de l'industrie québécoise concernée.

En dépit de ces problèmes, nous sommes parvenus au cours de l'année à conclure une entente acceptable dans la commercialisation des grains de semences. La Commission professionnelle de l'agriculture offre une occasion aux dirigeants de la Coopérative Fédérée et du syndicalisme de se parler. Ce dialogue qui se maintient au niveau provincial devrait se prolonger dans les régions.

En ce sens, un projet conjoint d'intervention des deux organismes auprès de la relève agricole a été mis en route au cours de la dernière année. Il devrait se concrétiser au cours de l'an prochain par la tenue, dans les régions, de réunions regroupant les représentants du syndicalisme, de la coopération et de la relève. L'intérêt premier des agriculteurs commande aux dirigeants de la coopération et du syndicalisme de continuer à se parler.

NOTRE TOURNÉE

Pour la cinquième année consécutive, nous avons effectué une tournée de tous nos territoires au cours des mois d'octobre, de novembre et de décembre. Tel que mentionné précédemment, la question de l'aide que peut apporter la coopération à la relève constituait cette année le thème principal de la tournée.

Cette dernière nous a également fourni l'occasion de faire le point sur plusieurs dossiers. Nous avons informé les participants des amendements apportés au cours de la dernière année à la charte de la Coopérative Fédérée; nous les avons également informés de notre action et de notre orientation dans le dossier du libre-échange, de la recherche que nous menons en vue d'essayer d'abaisser le coût des assurances et du travail du comité d'étude sur la mise en marché des grains locaux. Nous avons cherché à identifier les adaptations nécessaires pour que la coopération continue à satisfaire les besoins changeants des agriculteurs.

Ces réunions permettent à chaque région de soulever les problèmes particuliers qui la préoccupent et de mieux connaître les dirigeants de la Coopérative Fédérée. Pour nous qui travaillons au niveau provincial, c'est une occasion privilégiée de contact avec la base et c'est à mon sens une activité qui doit se continuer.

LE SERVICE AUX MEMBRES

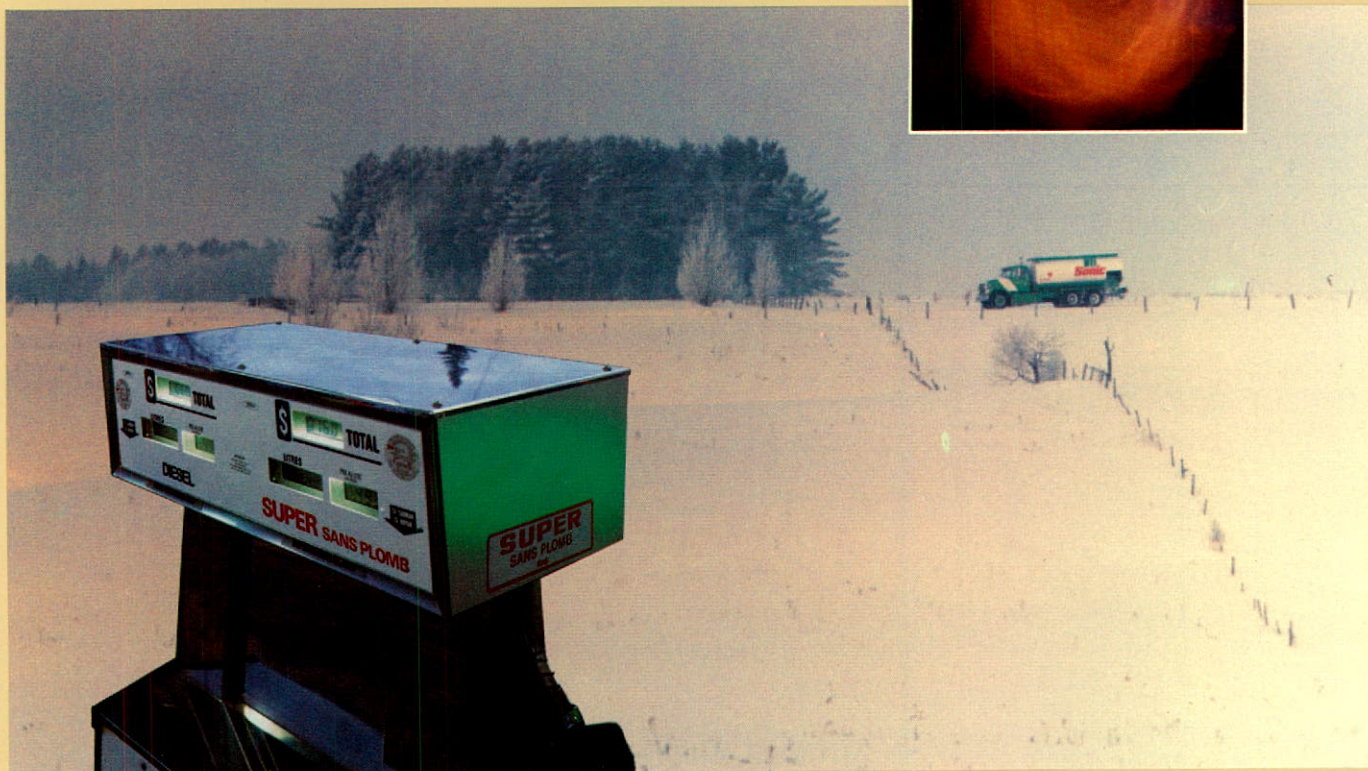
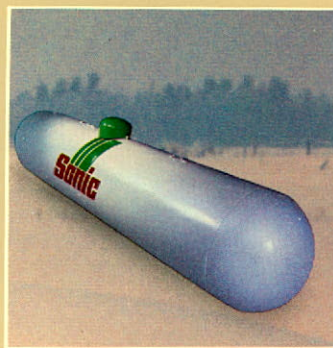
La mission première d'une entreprise coopérative est de servir ses membres et non pas d'obtenir le rendement maximal de son capital. « Tout sous un même toit » résume la notion d'une entreprise au service de ses membres, les agriculteurs.

Les coopératives et leur Fédération sont présentes de façon décisive dans la transformation et la mise en marché des principales productions agricoles québécoises: le lait, le porc, la volaille et les grains.

Au niveau de l'approvisionnement, le mouvement est présent dans les aliments du bétail, les grains, les semences, les fertilisants, les produits de protection des cultures, les machines, le pétrole, l'équipement, la quincaillerie et plusieurs autres fournitures professionnelles.

Par ces activités, nous contribuons à récupérer pour les agriculteurs une partie de la plus-value qu'acquiert leurs produits par leur transformation et leur mise en marché et une partie des profits des entreprises qui approvisionnent les agriculteurs. C'est ainsi qu'en 1985, l'année la plus récente pour laquelle ces chiffres sont disponibles, les trop-perçus et les compléments de prix des 30 principales coopératives ont totalisé \$40,5 millions, auxquels il faut ajouter le trop-perçu de la Fédération pour la même année. Nous nous retrouvons en présence d'une récupération globale pour le mouvement d'au-delà de \$50 millions.

L'agriculteur peut compter sur le mouvement coopératif pour satisfaire tous ses besoins en produits pétroliers: carburant, mazout domestique ou gaz propane. Ces mêmes produits sont également disponibles en régions urbaines.



La coopération agricole est également présente sur tout le territoire québécois et elle se préoccupe de servir toutes les catégories de producteurs, petits, moyens ou gros. Elle permet également aux agriculteurs d'acquérir des connaissances sur l'ensemble de la filière agro-alimentaire et d'orienter les entreprises qui les approvisionnent ou transforment leurs produits.

La Coopérative Fédérée et les coopératives jouent un rôle décisif au moyen d'un réseau de représentants à nul autre pareil. Il diffuse des informations techniques pour la régie des champs ou des troupeaux qui contribuent grandement à l'amélioration de l'efficacité des agriculteurs québécois.

Mentionnons également les services que rendent les divisions administratives de la Coopérative Fédérée aux coopératives, qu'il s'agisse de ceux dispensés par les ressources humaines, la trésorerie, le secrétariat ou la direction générale.

Nous pouvons donc conclure que la Coopérative Fédérée remplit sa mission.

L'ENTREPRENEURSHIP COOPÉRATIF

Nos prédécesseurs ont créé la coopération agricole pour se procurer des biens et des services dont ils ne pouvaient disposer ou qui leur étaient fournis à des prix trop élevés. Ils ont également voulu accroître la maîtrise de leur environnement. Ils ont choisi la formule de l'entrepreneurship collectif pour se doter d'un réseau de coopératives agricoles. Rendons-leur hommage car la route fut pleine d'embûches. Le résultat n'en est que plus remarquable.

Le travail collectif comporte des difficultés. Il peut également produire des résultats impressionnants. Pour travailler ensemble, il faut comprendre ce qu'est l'intérêt général et accepter que son intérêt individuel y soit subordonné. Il faut être capable de s'imposer une discipline en vue d'obtenir, par l'action collective, des résultats qui sont inaccessibles à l'individu. Nous y sommes parvenus dans la coopération agricole.

La coopération agricole forme aujourd'hui un réseau d'entreprises dont la force est enviable. La Coopérative Fédérée de Québec et ses 117 coopératives sociétaires réalisent un chiffre d'affaires de l'ordre de \$3 milliards. Elles emploient environ 8500 personnes. Elles comptent 34 000 sociétaires. À elle seule, la Coopérative Fédérée embauche près de 3000 personnes et réalise un chiffre d'affaires de \$1,2 milliard.

TROP-PERÇUS**	(en milliers \$)
77	5 768
78	10 110
79	14 866
80	12 142
81	9 739
82	5 629
83	12 181
84	13 839
85	11 653
86	17 821

** Avant ristournes et impôts.

6

La Coopérative Fédérée assure aux agriculteurs québécois la propriété d'outils de production et d'entreposage qui sont parmi les plus modernes du secteur agro-alimentaire. Pensons entre autres à nos usines d'abattage et de découpage du porc et de la volaille, aux usines laitières coopératives, aux fabriques d'aliments du bétail, etc. C'est un outil de commercialisation qui distribue nos produits laitiers et porcins partout à travers le Canada et aux quatre coins du monde.

La coopération agricole développe des produits dont la réputation est reconnue par les nombreux prix que nous gagnons régulièrement. Encore cette année la Coopérative Fédérée a reçu un des prix d'excellence à l'exportation décerné par le gouvernement canadien.

Nous avons aussi appris à développer le travail collectif entre la Coopérative Fédérée et les autres grandes coopératives agricoles nord-américaines. Peu de gens savent qu'à travers CF Industries, une coopérative qui appartient à 17 grandes coopératives agricoles nord-américaines, nous participons à la propriété d'une mine et de deux usines de phosphore en Floride et de quatre usines de fabrication de fertilisants azotés.

Notre entreprise est partenaire avec d'autres coopératives canadiennes dans une entreprise, Co-enerco, qui est engagée dans l'exploration et la production de pétrole et de gaz naturel dans l'ouest du Canada. Elle est également sociétaire, encore une fois avec d'autres coopératives canadiennes, de l'entreprise La Coopérative interprovinciale Ltée, qui assure entre autres le mélange et la distribution à travers le Canada des produits de protection des cultures et de santé animale.

Avec 13 autres coopératives nord-américaines, nous participons à un réseau de fermes de recherche coopératives. Ce regroupement opère six centres de recherche spécialisés en nutrition animale. Il emploie 42 nutritionnistes.

Voilà, décrits brièvement, les fruits produit par l'entrepreneurship coopératif des agriculteurs québécois. Il faut les faire mieux connaître du grand public, des autorités gouvernementales et surtout aux jeunes générations d'agriculteurs.

L'opinion publique et les gouvernements devraient reconnaître pleinement l'apport de l'entrepreneurship coopératif à notre prospérité, respecter ses particularités et lui permettre de bénéficier du même encouragement qui est accessible aux autres formes d'entreprises.

UN BILAN POSITIF

Comme c'est la tradition, je laisserai le soin à notre directeur général de présenter une analyse détaillée des activités de notre Société.

Permettez-moi cependant d'exprimer, au nom de tous les administrateurs, à notre directeur général et à toute l'équipe des gestionnaires et des employés, la satisfaction que nous éprouvons face aux résultats obtenus. Les trop-perçus s'élèvent cette année à un niveau record, et ils témoignent de la santé de notre entreprise. Notre satisfaction est d'autant plus grande que la situation des coopératives évolue dans le même sens.

Au cours de cette période, l'avoir de notre Société s'est accru considérablement, en particulier la réserve générale. Nos assises financières sont aujourd'hui plus solides qu'elles ne l'ont jamais été. Nous avons également au cours de cette période consolidé et développé nos opérations dans plusieurs de nos secteurs d'activités.

La Coopérative Fédérée possède tous les atouts pour faire face à l'avenir avec confiance et sérénité. Elle dispose des ressources matérielles, financières et humaines pour que continue de s'exercer l'entrepreneurship coopératif.

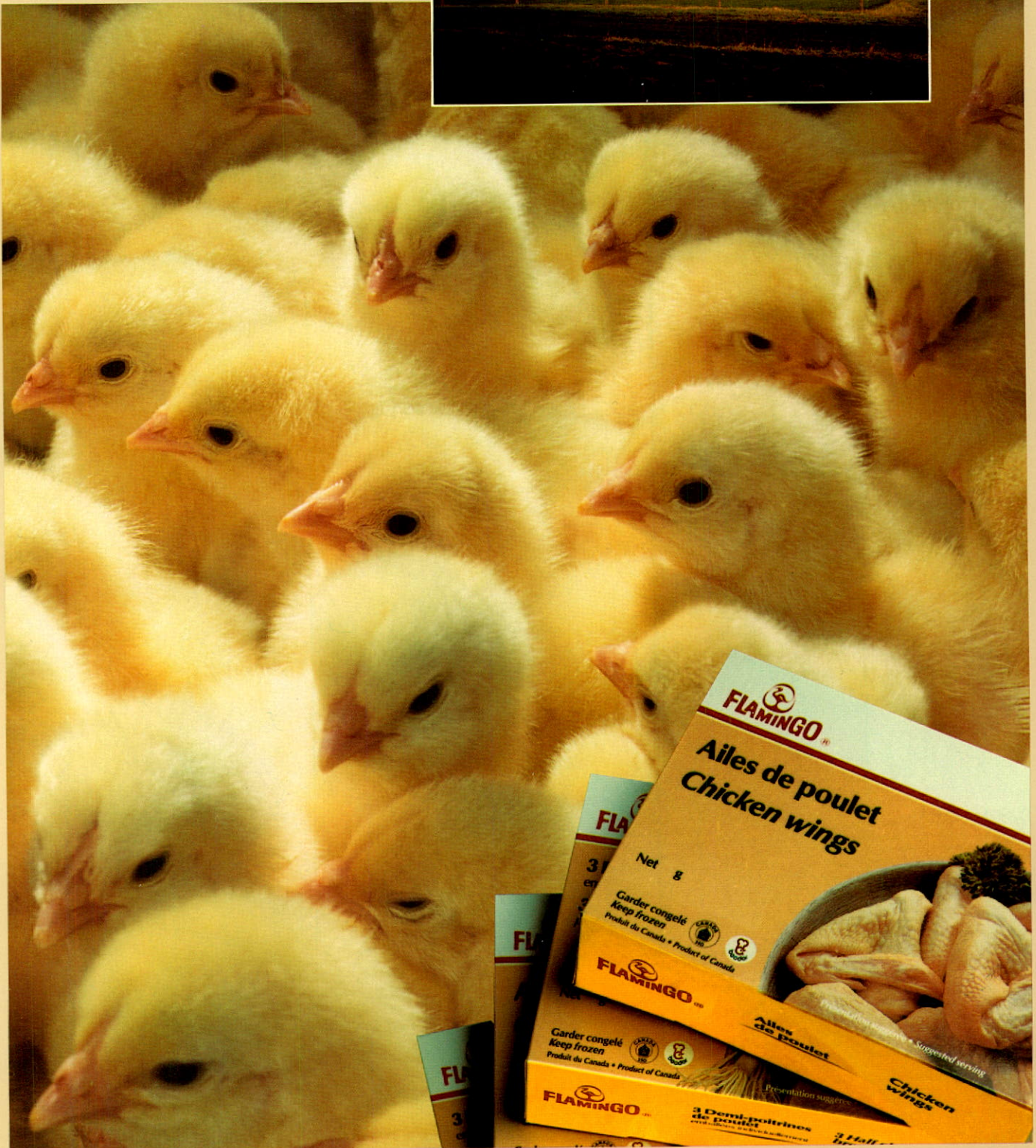
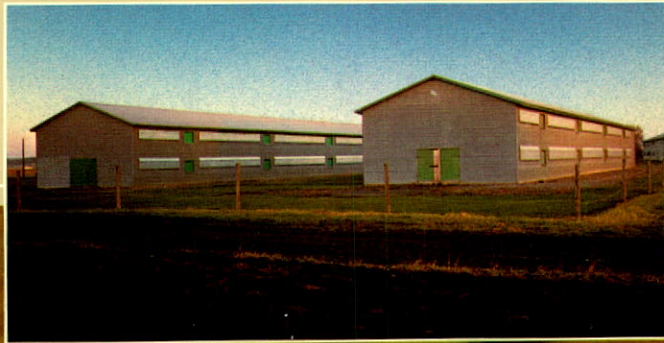
Je remercie tous ceux qui, au cours de toutes ces années, m'ont supporté et m'ont permis d'assumer les responsabilités qui m'ont été confiées. Je veux également rendre témoignage de mon appréciation à tous mes collègues administrateurs avec qui j'ai travaillé, et à tous les gestionnaires qui assurent quotidiennement la bonne marche de nos entreprises.

Merci, encore une fois, de la confiance que vous m'avez témoignée en me permettant de vous servir pendant si longtemps.



Paul-Émile St-Pierre,
Président

Approvisionnement en oiseaux, support technique à la ferme, aliments judicieusement préparés et méthodes de transformation des plus modernes: voilà ce que l'aviculteur peut obtenir de la Coopérative Fédérée de Québec.





Les membres du Comité exécutif, dans l'ordre habituel, première rangée, MM. Alphonse-Roger Pelletier, territoire no 3, 1er vice-président, Paul-Émile St-Pierre, territoire no 5, président et Michel Lemire, territoire no 8, 2e vice-président et membre du comité de vérification. Deuxième rangée, MM. Paul Massicotte, territoire no 13 et Léon Desautels, territoire no 9.



MM. Louis-Philippe Poulin, directeur général, Jean-Pierre Deschênes, directeur, groupe de l'approvisionnement de la ferme et Richard Newberry, trésorier.



Première rangée, MM. Claude Couture, territoire no 10, Napoléon Théberge, territoire no 2, membre du comité de vérification et Hubert Doré, territoire no 15. Deuxième rangée, MM. Léandre Morin, territoire no 4 et Jean-Marie Girouard, territoire no 6.



MM. Réjean Nadeau, directeur, division de l'aviculture, Dominic Scipio, directeur, division des pétroles et Yvon Mercier, directeur, division des viandes.



Première rangée, MM. Lloyd Meyer, territoire no 11, membre du comité de vérification, Bruno Beaulieu, territoire no 1 et Maurice Lapalme, territoire no 12. Deuxième rangée, MM. Yves Perreault, territoire no 14 et Roland Lachance, territoire no 7.



MM. Jean-Paul Cadieux, directeur, division des ressources humaines, Jean-Marc Bergeron, directeur, division de l'industrie laitière et Mario Dumais, secrétaire général.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES TROP-PERÇUS
de l'exercice terminé le 31 octobre 1986

	1986	1985
Ventes	\$ 1 170 159 862	\$ 1 138 101 136
Coût des marchandises vendues	999 637 641	981 264 091
Trop-perçus bruts	170 522 221	156 837 045
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	77 843 617	75 425 179
Frais d'exploitation et de vente	52 791 909	49 205 159
Frais généraux d'administration	7 781 375	6 644 754
Intérêts sur dette à long terme	4 376 999	4 495 903
Autres frais de finance, nets	2 827 962	3 645 034
Amortissement	7 284 030	6 778 144
Gain sur disposition d'immobilisations	(204 367)	(1 010 150)
	152 701 525	145 184 023
Trop-perçus avant ristournes et impôts	\$ 17 820 696	\$ 11 653 022
Affectation des trop-perçus		
Ristournes (<i>note 6</i>)	\$ 7 000 000	\$ 5 000 000
Impôts sur le revenu exigibles	4 267 358	1 432 862
Impôts sur le revenu reportés	(692 910)	(18 602)
Versés à la réserve	7 246 248	5 238 762
	\$ 17 820 696	\$ 11 653 022

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA RÉSERVE
de l'exercice terminé le 31 octobre 1986

Solde au début	\$ 48 126 951	\$ 42 888 189
Trop-perçus nets	7 246 248	5 238 762
Solde à la fin	\$ 55 373 199	\$ 48 126 951

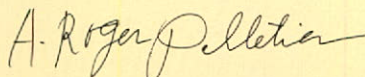
BILAN CONSOLIDÉ
au 31 octobre 1986

10 ACTIF	1986	1985
Court terme		
Encaisse	\$ —	\$ 299 228
Débiteurs	86 725 206	95 443 246
Stocks	84 922 269	74 751 334
Frais payés d'avance	4 437 058	4 446 306
Placements réalisables à court terme	1 108 711	789 629
	<u>177 193 244</u>	<u>175 729 743</u>
Placements (note 2)	<u>17 409 862</u>	<u>17 182 958</u>
Immobilisations (note 3)		
Terrains, bâtisses, équipement, au coût	98 090 214	95 787 715
Amortissement accumulé	54 755 643	50 626 319
	<u>43 334 571</u>	<u>45 161 396</u>
Autres éléments		
Droits et permis de production, au coût amorti	734 517	895 385
	<u>\$ 238 672 194</u>	<u>\$ 238 969 482</u>

Pour le Conseil d'administration



Paul-Émile St-Pierre, administrateur



Alphonse-Roger Pelletier, administrateur

Montréal, le 27 janvier 1987.

PASSIF

1986

1985 11

Court terme

Chèques en circulation moins l'encaisse	\$ 2 395 375	\$ -
Emprunts à court terme	46 218 000	53 136 000
Créditeurs	53 167 087	57 719 499
Provision auto-assurance	1 151 550	600 000
Ristournes à payer	5 831 300	2 979 500
Rachat de capital social (note 6)	3 313 631	2 094 290
Impôts sur le revenu	2 495 153	185 561
Dette à long terme échéant à moins d'un an	3 524 796	2 501 134

118 096 892 119 215 984
Dette à long terme (note 4)

32 674 468 36 759 296
Impôts sur le revenu reportés

3 923 296 4 616 206
Avoir

Avoir des sociétaires		
Capital social (notes 5 et 6)	28 604 339	30 251 045
Avoir de la société		
Réserve	55 373 199	48 126 951

83 977 538 78 377 996

\$ 238 672 194 \$ 238 969 482
Engagements et éventualités (note 7)

ÉTAT CONSOLIDÉ DU MOUVEMENT DE LA TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 octobre 1986

12

	1986	1985
Exploitation		
Trop-perçus avant ristournes et impôts	\$ 17 820 696	\$ 11 653 022
Ristournes et impôts	(10 574 448)	(6 414 260)
Amortissement et autres éléments ne requérant aucun mouvement de liquidités	6 391 810	5 754 754
	13 638 058	10 993 516
Variation du fonds de roulement d'exploitation excluant les liquidités	(283 117)	2 183 946
LIQUIDITÉS PROVENANT DE L'EXPLOITATION	13 354 941	13 177 462
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(6 862 840)	(10 272 167)
Produit de la vente d'immobilisations	1 765 813	2 848 350
Augmentation des placements	(545 986)	(1 136 878)
LIQUIDITÉS UTILISÉES À DES FINS D'INVESTISSEMENT	(5 643 013)	(8 560 695)
Financement		
Nouvelle dette à long terme	4 500 000	7 026 615
Remboursement de la dette à long terme	(7 561 166)	(3 930 259)
Émission de capital social	1 845 257	2 660 687
Rachat de capital social	(2 272 622)	(3 160 348)
LIQUIDITÉS LIÉES AU FINANCEMENT	(3 488 531)	2 596 695
Liquidités		
Augmentation nette	4 223 397	7 213 462
Solde au début	(52 836 772)	(60 050 234)
Solde à la fin	\$ (48 613 375)	\$ (52 836 772)

Les liquidités négatives sont constituées des emprunts à court terme et des chèques en circulation diminués de l'encaisse.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 octobre 1986.

Note 1 – PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Consolidation – Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Coopérative Fédérée de Québec et de ses filiales.

Stocks – Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Placements – Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition. Les actions ordinaires et privilégiées détenues ont une valeur comptable supérieure à leur coût.

Immobilisations – Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, déduction faite des subventions gouvernementales. Les crédits d'impôt à l'investissement, relatifs aux immobilisations acquises depuis le 1er novembre 1985, sont aussi déduits du coût des immobilisations. L'amortissement est calculé selon la méthode du solde décroissant aux taux suivants:

Bâtisses	– 5% et 10%
Machinerie et équipement	– 20%
Matériel roulant	– 30%

Droits et permis de production – Les droits et permis de production sont amortis sur une période de dix ans.

Conversion de devises étrangères – Les éléments d'actif et de passif à court terme provenant de transactions en devises étrangères sont convertis selon le taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de revenus et dépenses sont convertis selon les taux de change en vigueur à la date des transactions. Les profits et les pertes résultant de ces conversions sont inscrits à l'état consolidé des trop-perçus.

Provision auto-assurance – Dans le but de couvrir les coûts d'éventuels sinistres non protégés par une couverture d'assurance, la société pourvoit à une provision auto-assurance sur la base des économies réalisées sur les primes d'assurance. Cette provision est montrée au passif et le montant de la variation annuelle est imputé à la dépense d'assurance à l'état des trop-perçus.

Impôts sur le revenu – La Coopérative Fédérée de Québec et ses filiales comptabilisent leurs impôts selon la méthode du report d'impôts. Les impôts sur le revenu reportés proviennent du délai entre le moment où certaines dépenses, principalement l'amortissement, sont déductibles pour fins d'imposition et celui où elles sont comptabilisées. Les crédits d'impôt à l'investissement, relatifs aux immobilisations acquises avant le 1er novembre 1985, étaient inscrits en diminution de la dépense d'impôt dans l'année où ils étaient réclamés; ce changement de méthode, de l'exercice 1986, n'a pas d'effet significatif sur les trop-perçus nets.

Note 2 – PLACEMENTS

	1986	1985
Actions ordinaires et privilégiées:		
Coopératives	\$ 8 813 396	\$ 8 801 590
Compagnies	5 922 912	5 299 612
Hypothèques et billets, échéant de 1987 à 1996	3 782 265	3 871 385
	18 518 573	17 972 587
Portion réalisable à court terme	1 108 711	789 629
	\$ 17 409 862	\$ 17 182 958

Note 3 – IMMOBILISATIONS

	1986		1985	
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et pavage	\$ 3 907 441	\$ 343 215	\$ 3 564 226	\$ 3 530 283
Bâtisses	34 591 152	14 111 616	20 479 536	21 867 622
Machinerie et équipement	47 057 876	31 756 127	15 301 749	15 915 739
Matériel roulant	12 533 745	8 544 685	3 989 060	3 847 752
	\$ 98 090 214	\$ 54 755 643	\$ 43 334 571	\$ 45 161 396

Note 4 – DETTE À LONG TERME

	1986	1985
Débitures, série «F», 10%, 1986	\$ –	\$ 1 000 000
Débitures, série «G», 10%, 1987	850 000	850 000
Débitures, série «H», 10%, 1988	2 000 000	2 000 000
Débitures, série «J», 10¼%, 1989	500 000	500 000
Débitures, série «K», à taux variable, 1988-1990	2 400 000	2 400 000
Débitures, série «L», 14¼%, 1986-1993	–	4 100 000
Débitures, série «M», à taux variable, 1993	2 000 000	2 000 000
Débitures, série «N», 15%, 1986-1993	–	1 666 666
Emprunts non garantis, à taux variable, 1987-1992	27 654 000	23 154 000
Crédit à l'achat à terme, 8½%, 1987	618 550	1 356 245
Autres dettes	176 714	233 519
	36 199 264	39 260 430
Échéances à court terme	3 524 796	2 501 134
	\$ 32 674 468	\$ 36 759 296

Les échéances pour les cinq prochains exercices sont les suivantes:

1987 – \$3 524 796; 1988 – \$3 100 869; 1989 – \$1 732 867; 1990 – \$312 867; 1991 – \$4 512 865.

Les débitures sont garanties en vertu d'un acte de fiducie de consolidation intervenu le 29 avril 1975.

Note 5 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé des actions ordinaires de qualification souscrites par les sociétaires et d'autres actions ordinaires et privilégiées émises. Ce capital est variable. Les actions ordinaires et privilégiées sont rachetables par décision du Conseil d'administration en respectant les dispositions de l'acte de fiducie de consolidation. Elles peuvent être émises de nouveau.

	1986	1985
Actions privilégiées d'une valeur nominale de \$10		
Série 1977, rachetables au plus tard en 1987	\$ –	\$ 2 628 380
Série 1978, rachetables au plus tard en 1988	818 060	822 420
Série 1979, rachetables au plus tard en 1989	985 660	988 500
Série 1980, rachetables au plus tard en 1990	1 838 490	1 856 610
Série 1981, rachetables au plus tard en 1991	1 579 700	1 585 460
Série 1982, rachetables au plus tard en 1992	1 349 580	1 799 030
Série 1984, rachetables au plus tard en 1988	8 260	10 400
Série 1985, rachetables au plus tard en 1995	779 750	505 130
Série 1986, rachetables au plus tard en 1996	297 040	102 500
	7 656 540	10 298 430
Actions ordinaires		
De qualification, d'une valeur de \$10 ou \$25, convertibles en actions privilégiées de même dénomination	24 695	24 695
De qualification, classe «A», d'une valeur nominale de \$25	2 270 475	2 189 650
Classe «D», d'une valeur nominale de \$25	18 548 025	17 672 875
	20 843 195	19 887 220
Partiellement acquitté	104 604	65 395
	\$ 28 604 339	\$ 30 251 045

Note 6 – RISTOURNES ET RACHAT DE CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de la Loi régissant la Coopérative Fédérée de Québec, les administrateurs, lors de leur assemblée du 26 janvier 1987, ont déclaré, à même les trop-perçus de l'exercice, des ristournes de \$7 000 000 (\$5 000 000 en 1985). Ils ont résolu que ces ristournes soient payées comme suit:

	1986	1985
Comptant	\$ 5 831 300	\$ 2 979 500
Actions ordinaires, classe «D»	1 168 700	1 918 000
Actions privilégiées rachetables	–	102 500
	\$ 7 000 000	\$ 5 000 000

À la même assemblée, les administrateurs ont aussi résolu de racheter des actions du capital social pour une somme de \$3 313 631 (\$2 094 290 en 1985). Les états financiers consolidés tiennent compte de ces résolutions.

Note 7 – ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a) Les loyers minimums annuels, en vertu de baux et de contrats de location d'immeubles et d'équipement, sont d'environ \$1 600 000.
- b) Le coût estimé pour terminer les travaux d'immobilisations en cours et les engagements pour l'achat d'équipement s'établissent à environ \$675 000 au 31 octobre 1986.
- c) La Coopérative Fédérée de Québec conteste des cotisations fiscales pour les années 1978 à 1983, représentant un montant de \$872 000 à titre d'impôt additionnel. La société croit au bien-fondé de sa position et, conséquemment, aucune provision n'a été comptabilisée. Tout montant, s'il en est, qui pourrait devenir exigible, sera considéré comme un redressement affecté aux exercices antérieurs.

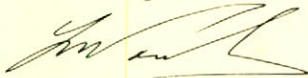
Les états financiers consolidés de la Coopérative Fédérée de Québec, y compris les notes relatives à ceux-ci, sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration. La responsabilité de la direction à cet égard inclut la sélection de méthodes comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les principes comptables généralement reconnus et le Règlement d'application de la Loi sur les coopératives. L'information financière présentée ailleurs dans ce rapport annuel est conforme avec celle des états financiers consolidés.

La direction maintient des systèmes de comptabilité et de contrôle interne conçus pour assurer la fiabilité des informations financières et fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte éventuelle ou une utilisation non autorisée. L'ensemble des systèmes est régulièrement évalué par le service de la vérification interne dont les constatations et les recommandations sont régulièrement présentées à la direction générale et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration assume la responsabilité des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification composé d'administrateurs externes à la direction. Le Comité de vérification révisé les états financiers consolidés annuels et en recommande l'approbation au Conseil d'administration. Le comité étudie aussi les recommandations des vérificateurs internes et externes concernant les améliorations à apporter aux conventions et méthodes comptables et aux systèmes de contrôle interne.

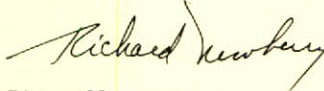
Les présents états financiers consolidés ont été vérifiés par le cabinet Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés, comptables agréés, et leur rapport indiquant l'étendue de leur vérification ainsi que leur opinion sur ces états apparaît ci-contre.

Le directeur général,



Louis-Philippe Poulin

Le trésorier,



Richard Newberry, c.a.

Aux sociétaires de la Coopérative Fédérée de Québec,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Coopérative Fédérée de Québec au 31 octobre 1986 ainsi que les états consolidés des trop-perçus, de la réserve et du mouvement de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

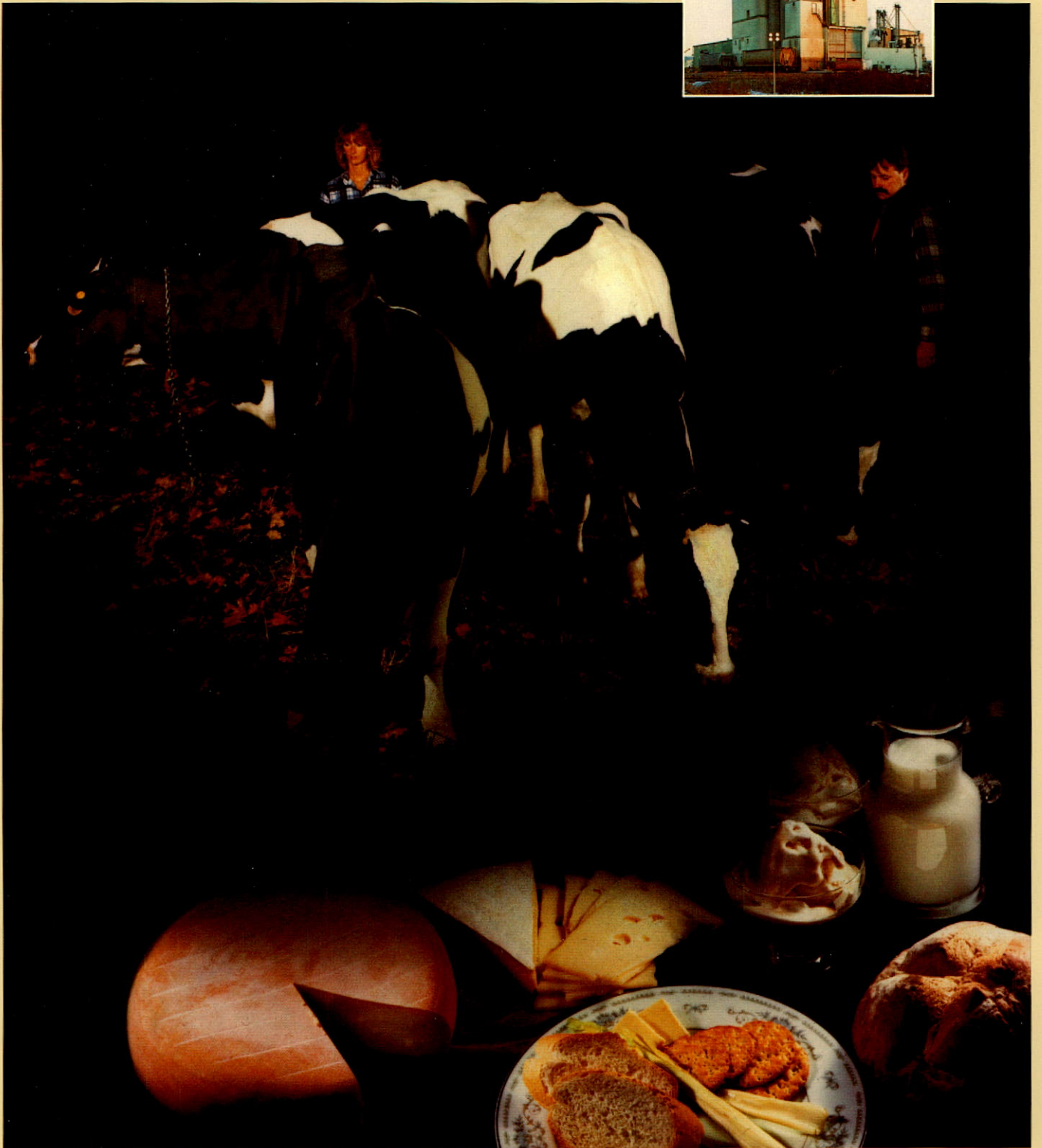
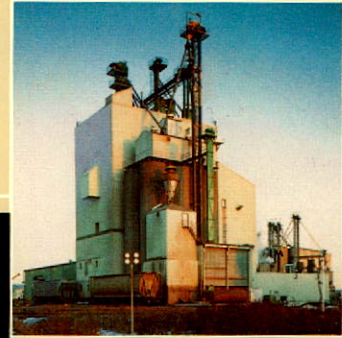
À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Coopérative Fédérée de Québec au 31 octobre 1986, ainsi que les résultats de son exploitation et le mouvement de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés

Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés,
Comptables agréés.

Montréal, le 27 janvier 1987.

La production laitière occupe une place importante dans l'agriculture québécoise. En plus de profiter des produits et services nécessaires à cette production, les agriculteurs bénéficient des ventes à l'exportation, une des activités importantes de la Coopérative Fédérée de Québec.





L'exercice 1985-86 de la Coopérative Fédérée s'inscrit au nombre des meilleurs de son histoire. Une conjoncture favorable prévalant dans des activités importantes, s'accompagnant d'une amélioration de conditions défavorables vécues dans certains secteurs depuis quelque temps, se traduit par un trop-perçu net qui atteint un sommet.

En parcourant à vol d'oiseau l'année agricole, on constate une fois de plus qu'une entreprise comme la nôtre évoluant dans un grand respect de sa raison d'être et de sa mission fondamentale demeure très dépendante de l'agriculture, tant des conditions de l'amont que celles de l'aval de l'exploitation agricole individuelle.

Cet exercice n'a certes pas été dénué de situations qui ont beaucoup exigé de tous les intervenants de la coopération agricole, tant des agriculteurs, des dirigeants que des gestionnaires. Mais il faut bien convenir que des déboires, des manques à gagner et des parcours raboteux, ont été plus que compensés par des marchés dont le comportement a été plus satisfaisant qu'en ces récentes années. En bout de piste, le bilan se révèle nettement positif.

Les ventes et revenus s'établissent à \$1,170 millions, soit une augmentation de 2,8% sur l'exercice précédent alors que les ventes atteignaient la somme de \$1,138 millions. En dollars, le trop-perçu brut atteint les \$170,5 millions ou 14,5% des ventes, se comparant à \$156,8 millions, à 13,7% des ventes, à l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 8,7%. Par rapport aux ventes, il faut noter une amélioration sensible du trop-perçu brut qui atteint son meilleur niveau en ces récentes années.

Les dépenses totales sont de \$153 millions et s'inscrivent à 13% des ventes. Elles se comparent à \$145,2 millions, équivalant à 12,8% des ventes, à l'exercice antérieur. Par rapport à l'an dernier, elles augmentent de 5,1%. En regard du taux d'augmentation de l'inflation tel qu'on l'estime pour l'année 1986, nous croyons qu'il s'agit d'une hausse qui se maintient dans des limites fort convenables.

Ainsi, nous nous retrouvons avec un trop-perçu, avant les ristournes et les impôts, de \$17,8 millions, à 1,5% des ventes, comparativement à \$11,6 millions, à 1,02% des ventes, à l'exercice précédent. Il s'agit donc d'une augmentation de 53%.

LES VIANDES

La division des viandes opère trois établissements d'abattage et trois centres de distribution. Les abattoirs de Vallée-Jonction et de Princeville sont la propriété de la Société tandis que l'usine sise à St-Charles-de-Bellechasse est opérée sous location. Les trois centres de distribution sont localisés à Québec, Ville d'Anjou et Toronto. Le centre de distribution de Toronto vient de terminer sa première année complète d'opération et il obtient de bons résultats.

La division des viandes termine un excellent exercice. Les ventes, supérieures à celles des dernières années, atteignent les \$327 millions, ce qui dépasse de 22,1% celles de l'exercice antérieur. En volume, ce chiffre d'affaires représente près de 300 millions de livres, soit une augmentation se situant légèrement au-dessus de 5%. Il faut donc attribuer surtout à l'augmentation du niveau général des prix la plus grande partie de la hausse de la valeur des ventes.

Pendant l'exercice, les ventes à l'exportation furent très bonnes, augmentant d'environ 7,5% en volume en regard de l'exercice précédent. Cette croissance s'est traduite par une proportion plus forte du volume total des viandes vendu à l'exportation.

Cette hausse des ventes à l'étranger a été favorisée par la situation prévalant chez certains pays acheteurs et, entre autres, par un taux de change à l'avantage des exportateurs canadiens. Toujours, les États-Unis demeurent notre premier débouché puisque ce pays accapare près de 80% des exportations totales. Le Japon conserve le deuxième rang. Il faut, toutefois, signaler que ses achats ont augmenté de près de 31% sur l'année précédente. Au-delà d'une quinzaine d'autres pays se partagent la balance des expéditions vers l'extérieur du pays.

Pendant l'exercice, la Société a conservé sa part des expéditions de porcs originant du Québec. L'augmentation des réceptions est d'environ 4,5%. Notons qu'en moyenne, notre Société abat environ le tiers de la production porcine québécoise totale.

Il nous fait plaisir de souligner que le prix moyen du porc a été d'environ \$10 plus élevé que pendant l'exercice précédent. Tous les intervenants de l'industrie se réjouissent de la bonification de ce marché. Cette production demeure très importante au Québec et tous ont intérêt au maintien d'un grand nombre de producteurs professionnels de grande compétence qui ne demandent pas mieux que d'exercer leur profession s'ils y trouvent une récompense convenable.

FONDS DE ROULEMENT		(en milliers \$)
77		30 455
78		33 460
79		38 199
80		39 367
81		50 166
82		47 233
83		50 267
84		50 010
85		56 514
86		59 096

L'AVICULTURE

Les ventes de la division de l'aviculture, à près de \$190 millions, affichent une hausse de près de 3%. Cette hausse provient essentiellement d'un raffermissement des prix, tant du poulet que du dindon, le volume transformé ayant relativement peu varié.

L'an dernier, nous déplorions la situation créée par une gestion des approvisionnements de volaille, principalement du poulet à griller, qui contribuait à débalancer l'offre et la demande et à créer un surplus soutenu par le secteur secondaire de l'industrie, affectant sérieusement sa marge bénéficiaire. Dans ce rapport, il est agréable d'écrire que les hausses de contingents de production décrétées par les Offices nationaux du poulet et du dindon pour l'année 1986 se sont avérées plus raisonnables que celles des années antérieures, particulièrement pour le poulet, rétablissant ainsi un meilleur équilibre entre l'offre et la demande. Les producteurs n'y ont rien perdu et l'industrie y a gagné. La situation a assaini les conditions du marché, d'où un exercice fort convenable pour la division de l'aviculture.

Dans une industrie dont le caractère de marginalité est chronique, la surveillance des prix de revient est une priorité. Cette surveillance des coûts s'exerce, cela va de soi, par un effort constant de rationalisation des opérations et, aussi, par le recours à la mécanisation du travail. À la longue, on obtient une meilleure utilisation des ressources humaines et matérielles. Malgré une augmentation constante de plusieurs facteurs de coût, tendance échappant complètement au contrôle du gestionnaire, les coûts unitaires de production, pendant le dernier exercice, indiquent un fléchissement dans tous les établissements de la division.

Rappelons que la division opère quatre abattoirs, un établissement d'apprêtage et un centre de distribution.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

La rentabilité de la division de l'industrie laitière se maintient au même niveau qu'à l'exercice précédent qui constituait un sommet. Ses ventes, à \$290 millions, sont en augmentation de 7,4%.

Sommairement, on peut décrire l'évolution des ventes en notant que le volume des ventes de beurre n'est pas très loin de celui de l'an dernier, que les ventes de poudre de lait sont en augmentation de près de 12% et que les exportations de ce produit ont doublé, qu'une augmentation des ventes de fromage de près de 8% provient principalement du marché domestique et qu'il faut accuser une diminution considérable de l'exportation sur une base de courtage, principalement de lait évaporé.

Les ventes à l'exportation éprouvent de sérieuses difficultés, cela malgré les politiques d'aide de la Commission canadienne du lait et la contribution des producteurs. Il n'est point nécessaire d'élaborer longuement sur ces aspects de la mise en marché si ce n'est pour signaler qu'il devient de plus en plus évident que d'importants pays importateurs connaissent des problèmes de devises.

En considération de l'importance que revêt l'exportation des produits laitiers au nombre des fonctions exercées par cette division, la situation économique prévalant dans les pays importateurs et les modifications qui peuvent être apportées aux diverses formes d'aide disponibles pour favoriser ces ventes, la division tend à explorer davantage tous les marchés extérieurs accessibles, même relativement petits, afin de développer sa clientèle étrangère et à accentuer son action sur le marché domestique. Déjà, ses premiers efforts portent des fruits.

Les autres opérations, telles que les fournitures de matériel d'emballage et autres aux coopératives laitières, l'entreposage de produits, etc. opèrent normalement. Rappelons que sur le plan institutionnel, les activités sont toujours nombreuses et variées. La première année d'application de la convention de mise en marché du lait a beaucoup exigé des responsables. De plus, mille et une interventions de toutes sortes accaparent aussi une bonne partie de leur énergie.

LES FRUITS ET LÉGUMES

Pour la deuxième année consécutive, les ventes du service des fruits et légumes accusent une diminution de l'ordre de 8,9%, s'établissant à \$1,6 million. En volume unitaire, la diminution est moindre, s'inscrivant à 6%. Par ailleurs, le service retrouve sa rentabilité traditionnelle.

Dans l'ordre, les produits procurant les meilleures contributions aux revenus du service sont les pommes de terre de table, les accessoires d'érablière et d'horticulture, les pommes de terre de semence, les oignons de table, les oignons de semence, les ails. L'avenir de cette activité se situe toujours dans la perspective de la vocation future et du développement du Marché Central Métropolitain.

AVOIR	(en milliers \$)
77	40 452
78	45 086
79	54 735
80	61 208
81	65 123
82	66 374
83	67 828
84	73 399
85	78 378
86	83 978

LES PÉTROLES

Les ventes de produits de pétrole continuent leur tendance à la baisse amorcée depuis quelques années. Elles s'établissent à \$168 millions, accusant une diminution de 18%. Ce mouvement illustre à la fois une diminution des prix de vente des produits, situation que le public connaît bien, ainsi qu'une réduction de volume. Celle-ci est attribuable à l'élimination au cours de l'exercice des ventes aux grossistes, mesure qui débutait l'année précédente. L'évolution de la mise en marché ne permet plus à notre Société d'approvisionner des commerces de gros en y retrouvant une rentabilité convenable. En tenant compte de cette adaptation à l'évolution du marché, notre Société conserve sa place au sein de l'industrie.

Sur le plan de la direction des ventes, le service a été scindé en deux sections: l'une est vouée au service aux véhicules-moteurs tandis que l'autre se consacre au marché des résidences et des commerces. Il s'agit de spécialiser l'action des responsables en les rapprochant davantage des besoins de certaines catégories d'acheteurs. Ajoutons aussi que la division a instauré des programmes de stimulation des ventes qui commencent à donner des résultats encourageants.

La distribution est effectuée par quinze coopératives opérant avec des marges bénéficiaires garanties, dix coopératives opérant de façon classique, vingt centres opérés directement par la division et au-delà de quarante gaz-bars de statut variable. Si nous excluons les ventes d'huile lourde et de gaz propane, la part des coopératives est à la hausse. Il en est ainsi de l'importance relative des gaz-bars.

Les bons résultats de l'exercice reflètent l'interaction de plusieurs éléments positifs, tel celui, par exemple, de l'absence de guerres importantes de prix.

L'APPROVISIONNEMENT DE LA FERME

Le groupe de l'approvisionnement de la ferme réunit onze unités opérationnelles. Son chiffre d'affaires, à \$384 millions, est en légère diminution, telle diminution reflétant une déflation des prix de plusieurs produits ainsi qu'une diminution de volume de quelques autres. Les activités d'approvisionnement de la ferme représentent, bon an mal an, environ 30% du chiffre d'affaires de notre Société.

Une baisse des prix des grains entraîne une diminution des ventes de l'ordre de 16,5% des ventes. Le volume est aussi en diminution par suite d'une baisse de fabrication des moulées, des aliments pour le porc en particulier, et aussi comme conséquence d'une production céréalière locale plus importante. La marge bénéficiaire brute est en nette détérioration et vaut un résultat négatif

au service des grains. Cette situation découle de marges à la baisse et, aussi, d'un problème de gestion des contreparties effectuées sur les marchés de Winnipeg et de Chicago. Pendant l'exercice, la sécherie de Napierville a été vendue.

Les ventes de moulées et suppléments augmentent de 1,2%, à \$83 millions. Mais elles diminuent en volume. La fabrication de moulées complètes est responsable de cette diminution.

Sur une base d'équivalence d'aliments complets, le volume des moulées pour bovins et volailles est à la hausse, tandis que le volume pour les porcs est en baisse. Quant aux ventes de moulées diverses, le volume affiche aussi une augmentation intéressante.

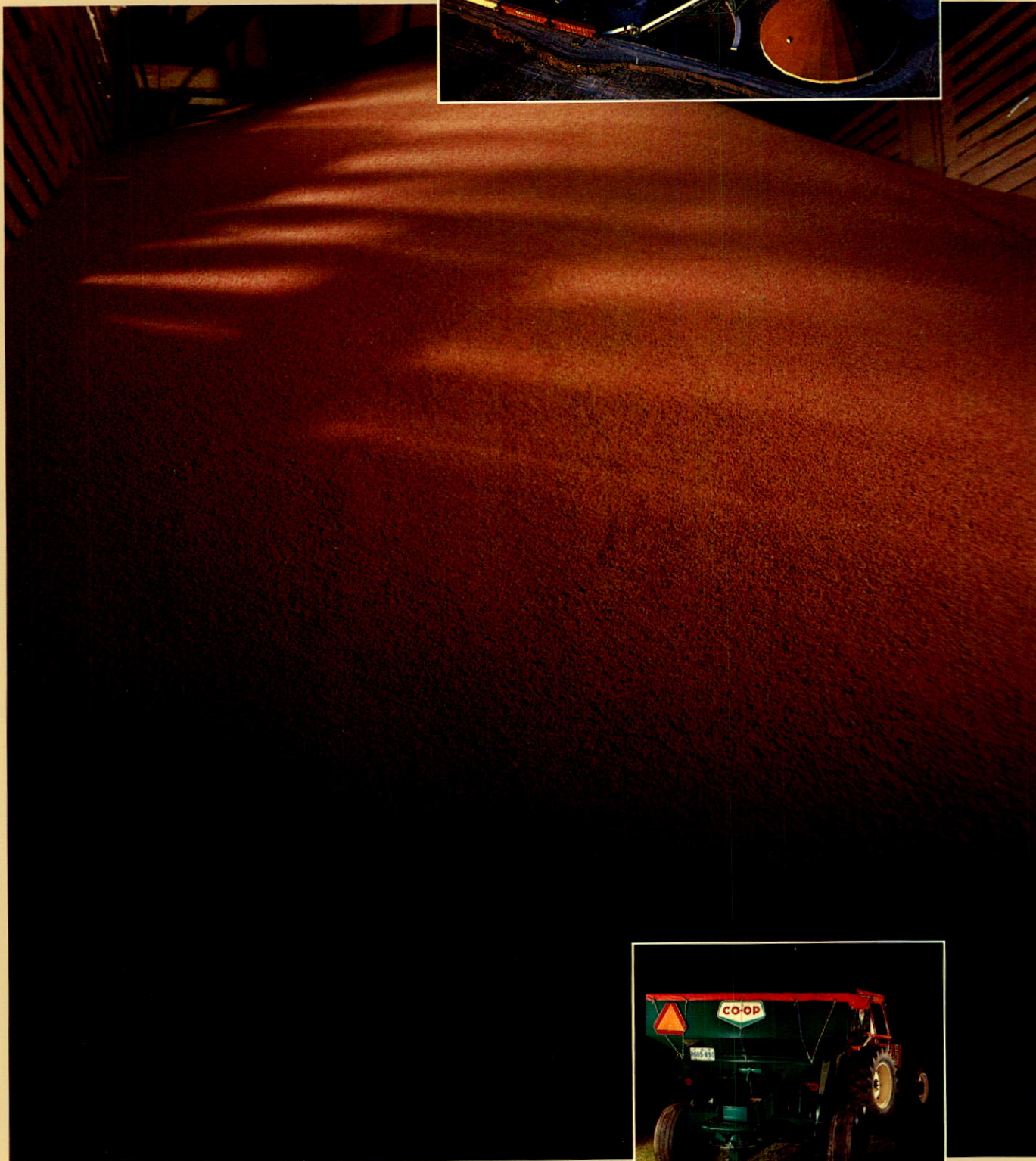
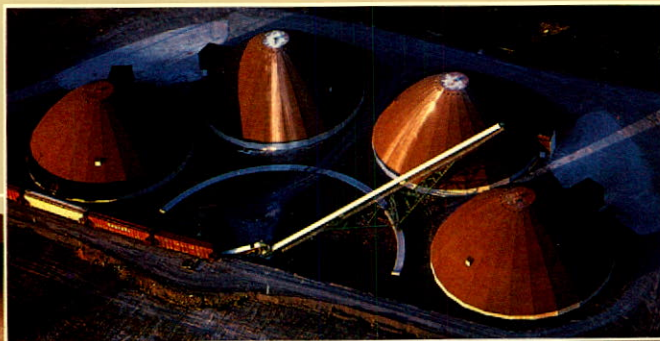
L'évolution des ventes de produits de santé animale illustre l'effet des diverses réglementations gouvernementales en vigueur depuis novembre 1985, les ventes affichant une diminution d'environ 50% sur celles de l'exercice précédent. Malgré cette forte chute du volume, le service obtient un résultat positif.

Les opérations des couvoirs augmentent sur le double plan de la valeur des ventes et du volume. Une légère hausse de la marge bénéficiaire brute, suffisante pour compenser une augmentation des dépenses du même ordre, laisse un trop-perçu se situant très près de celui de l'an dernier.

Le service des engrais chimiques montre un résultat négatif. En volume, l'augmentation est près de 9% tandis qu'en valeur, les ventes diminuent de 6,5% par suite d'une déflation des prix d'environ 15%. La diminution des dépenses a été insuffisante pour compenser la réduction des marges bénéficiaires, cette situation étant attribuable au fait que les ventes incluent plus de matières premières et moins de mélanges sur prescription, à l'absence de ristournes de CF Industries, ristournes qui s'élevaient à environ \$330,000 à l'exercice précédent, et à une tendance générale à la diminution des marges dans l'industrie à tous les niveaux de production et de mise en marché.

Les produits de chimie agricole génèrent des ventes en augmentation de 4,5% comparativement à l'an dernier. Cette hausse est moins forte que le gain annuel moyen que notre Société a enregistré en ces récentes années. Cependant, les ventes sont à la hausse dans toutes les familles de produits, à l'exception d'une seule. Ce secteur est soumis à une concurrence très vive qui a pour résultat de maintenir la marge bénéficiaire à la baisse depuis les cinq dernières années. Cette tendance, malgré les efforts déployés avec succès pour maintenir les dépenses au même niveau que l'exercice précédent, se traduit par une réduction de la rentabilité.

L'entreposage, la fabrication, la manutention et la livraison des engrais chimiques, autant de tâches assumées par la Coopérative Fédérée de Québec. L'agriculteur peut donc recevoir au moment opportun un produit répondant à ses besoins.



RISTOURNES DÉCLARÉES	(en milliers \$)
77	3 200
78	4 000
79	7 428
80	6 000
81	5 000
82	-
83	5 000
84	6 000
85	5 000
86	7 000

La vente des produits de chimie agricole est liée en très grande partie au développement des productions végétales. On sait que les coopératives agricoles et leur Fédération sont très actives dans la mise en oeuvre de programmes de productions végétales et qu'en conséquence, la coopération a réussi à se tailler une place enviable dans la mise en marché de produits de chimie agricole. Il est normal que la concurrence s'avive dans une telle situation, d'où cette tendance à la baisse de la marge bénéficiaire que nous constatons dans ce secteur.

Les ventes de semences sont en augmentation. S'il faut signaler une diminution du volume des semences d'avoine, il faut noter une augmentation des ventes des semences de blé et d'orge. Les ventes de maïs sont aussi à la hausse. Une amélioration importante de la marge bénéficiaire permet à cette opération de contribuer le meilleur trop-perçu depuis trois ans.

Atteignant des ventes de \$44 millions, le service des accessoires agricoles termine son meilleur exercice depuis de nombreuses années. Cette augmentation des ventes provient essentiellement des activités de gros. Les ventes dans les quelques établissements de détail opérés directement par ce service sont légèrement à la baisse par suite de la fermeture d'un magasin.

À l'exception des produits de laiterie, toutes les familles affichent des hausses importantes, en particulier les familles de quincaillerie (34,4%), de l'électricité (44,7%), et de la plomberie (59,5%). Nous nous retrouvons en présence d'un résultat financier positif alors qu'il était négatif à l'exercice antérieur.

Si le service des machines agricoles est déficitaire pour la cinquième année consécutive, le déficit est moins considérable que celui de l'exercice précédent. La crise du machinisme agricole n'est certes pas encore terminée, du moins s'il faut en croire les analystes. Cependant, certaines indications permettent d'espérer la remontée d'une industrie qui a vraiment connu de profonds déboires.

En dollars, les ventes sont supérieures à celles des quatre dernières années. Et, un signe des temps, espérons-nous, la vente de tracteurs est en nette augmentation sur celle de l'exercice précédent.

En fin d'exercice, notre Société opérait huit établissements de détail qui réalisaient sensiblement le même chiffre d'affaires qu'à l'exercice précédent, soit environ \$83 millions. Dans l'ensemble, s'il faut noter une diminution de la fabrication des aliments du bétail, il faut constater une augmentation des ventes d'engrais chimiques.

Nous croyons utile de rappeler, une fois de plus, que tous ces établissements sont devenus des succursales de la Fédération à la suite de difficultés. En pratique, il faut accepter que la correction de telles situations, malgré la bonne volonté manifestée par les gens du milieu, exige la mise en oeuvre de mesures qui demandent de l'argent, de l'énergie et du temps.

Globalement, le service des établissements de détail atteint le seuil de rentabilité, tant au niveau de la contribution qu'à celui du trop-perçu. Signalons que six succursales comptent chacune une section de membres de la Société.

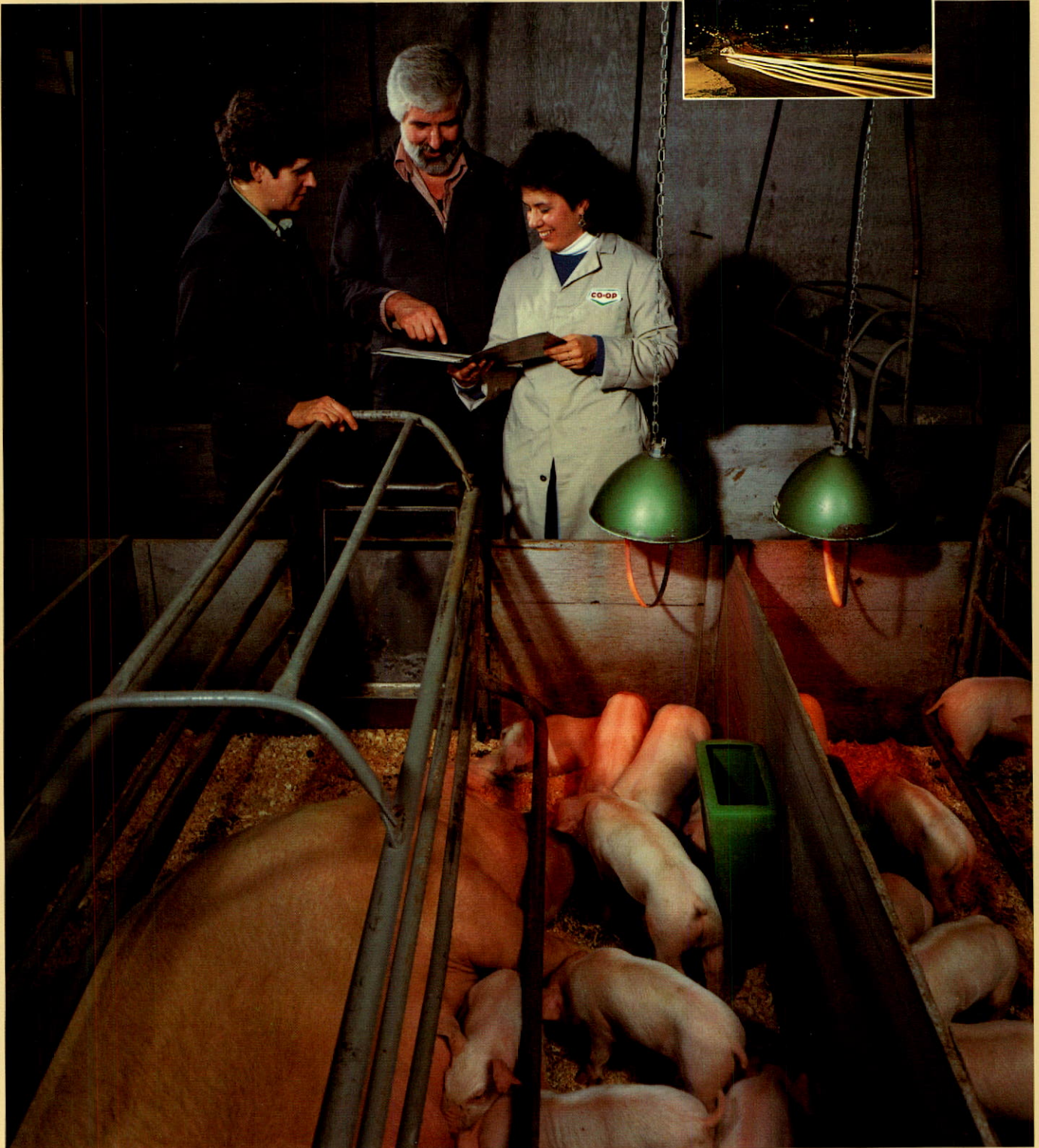
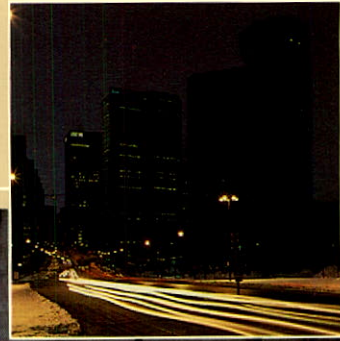
LA SITUATION FINANCIÈRE

En conséquence des décisions du Conseil d'administration relativement aux ristournes et au rachat de capital, le fonds de roulement en fin d'exercice est de \$59,1 millions comparativement à \$56,5 millions au 31 octobre 1985. Pour une troisième année consécutive, les comptes à recevoir sont à la baisse, i.e. qu'ils sont inférieurs à ceux de l'exercice précédent. À \$86,7 millions, ils se comparent à \$95,4 millions, en diminution de 9,2% en regard d'une augmentation des ventes de 2,8%. Par rapport au chiffre d'affaires, ils sont de 7,4% alors qu'ils équivalaient à 8,4% des ventes à la fin de l'exercice 1984-85.

Par rapport à l'année antérieure, les stocks augmentent de \$10,2 millions, à \$84,9 millions, ou de 13,6%. Cette hausse est attribuable en grande partie à des stocks plus considérables de fromage en vue de répondre aux besoins du marché domestique et de l'exportation, à la mise en consignment de machines agricoles plutôt que les vendre à paiement différé et à une augmentation de l'inventaire d'ingrédients de moulées et suppléments dont les prix de certains d'entre eux ont subi une majoration notable.

Une somme de \$7,2 millions vient porter la réserve générale à \$55,4 millions, ce qui rejoint l'un des objectifs de notre Société, la réserve générale constituant le patrimoine incessible et indivisible de notre entreprise collective. L'avoir total atteint maintenant la somme de \$84 millions en regard de \$78,4 millions il y a un an et la réserve générale représente 66% de cet avoir.

Afin d'assurer l'écoulement de la production porcine, la Coopérative Fédérée opère trois abattoirs et distribue de la viande de porc sur les marchés domestique et étranger.



FRAIS DE FINANCE	(en milliers \$)
77	3 169
78	4 655
79	4 925
80	9 396
81	14 725
82	18 502
83	9 845
84	8 119
85	8 141
86	7 205

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Le secrétariat général, la trésorerie, les ressources humaines et le contentieux englobent toute la gamme des services administratifs dévoués à l'administration et à la gestion de notre Société. Apportant leur contribution aux administrateurs, à la direction générale, aux responsables des opérations commerciales et industrielles, souvent aux coopératives, ils contribuent, chacun dans le domaine de son expertise, à assurer le fonctionnement efficace de ce mécanisme complexe que constitue l'ensemble des structures d'une grande entreprise. Ils accomplissent un travail de soutien et d'appoint essentiel à la préservation de la qualité de l'entreprise.

Il convient de rappeler, dans une occasion comme celle-ci, que l'expertise professionnelle, qui revêt de plus en plus un caractère multidisciplinaire, est indispensable à la poursuite compétente de l'activité économique. En plus de leur collaboration toujours acquise aux administrateurs et gestionnaires, plusieurs initiatives des services administratifs impliquent la participation des coopératives sociétaires. Et lorsque nous apprenons la collaboration active de celles-ci à ces initiatives, en particulier à ces sessions de perfectionnement et d'information organisées par divers services administratifs, nous ne doutons plus de l'ascension continue de la coopération agricole québécoise.

En conclusion, notre Société termine un exercice réconfortant. Les résultats dépassent les prévisions. C'est le lot commun des institutions humaines de vivre mille et une situations, favorables et adverses, qui marquent leur cheminement. Pendant l'exercice 1985-86, les situations favorables ont été plus nombreuses que les situations adverses. Il faut reconnaître à tous les maîtres-d'oeuvre le mérite d'avoir su en tirer parti.

À ce témoignage de l'intérieur, il faut ajouter ce témoignage de l'extérieur venu du ministère des Affaires extérieures du Canada qui accordait à notre Société un prix d'excellence à l'exportation. Ce geste vient témoigner de la qualité des efforts déployés par beaucoup de personnes au cours des années dans l'exercice d'une fonction souvent difficile mais qui constitue l'un des objectifs premiers de notre mouvement coopératif.

Merci à ces hommes et à ces femmes, agriculteurs et leurs collaboratrices, sociétaires et administrateurs des coopératives, merci aux membres du Conseil d'administration de la Société et à tous les membres d'un personnel qui accomplit sa besogne avec dévouement et compétence. Chacun, dans son rôle, est présent dans chaque ligne de ce rapport.

Notre mot de la fin veut être, encore une fois, un écho de notre première raison d'être, le service à nos propriétaires-usagers, les coopérateurs-agriculteurs et leurs coopératives. Si nous sommes en droit de leur demander d'être loyaux envers leurs institutions économiques collectives, celles-ci ont le devoir de respecter leur première raison d'être. C'est la condition première de la continuité de notre histoire.

Le directeur général,



Louis-Philippe Poulin



La Coopérative Fédérée s'est méritée,
en octobre 1986, un prix d'excellence
à l'exportation canadienne.

